

## APPEL D'OFFRES

PROJET : **# 3205 – RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES ENSEIGNANTS ET DU SALON DU PERSONNEL À L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TANDEM, VICTORIANVILLE (066).**

PROPRIÉTAIRE : **COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS**  
40, BOUL. DES BOIS-FRANCS NORD  
VICTORIANVILLE (Québec) G6P 1E5

FIRME D'ARCHITECTES : **CAROLINE ROBERGE, ARCHITECTE**  
3, RUE ALBERT, BUREAU 1  
VICTORIANVILLE (Québec) G6P 3L3  
Téléphone : 819 752-2922 Courriel : croberge.arch@bellnet.ca  
Responsable : Mme Caroline Roberge

FIRME D'INGÉNIEURS : **PLURITEC LTÉE**  
55, RUE GIROUARD  
VICTORIANVILLE (Québec) G6P 5T2  
Téléphone : 819 260-1882 Courriel : pluritec@pluritec.qc.ca  
Responsable : M. Steeve Allaire

LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS demande des soumissions pour des travaux de construction et de rénovation impliquant le réaménagement des locaux suivants : 145, 128, 251. Les travaux comprennent la démolition et le réaménagement de murs, peinture, planchers, plafonds, mobiliers intégrés, mobiliers mobiles, porte et quincaillerie, store et travaux mécanique et électrique, etc.

Les personnes intéressées doivent se procurer les documents d'appel d'offres par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) ou pour la région de Montréal au 514 856-6600 ou pour l'extérieur sans frais au 1 866 669-7326). Une visite des lieux se tiendra le mercredi 18 mars 2020 à 15 h au 20, rue de l'Ermitage, Victoriaville.

**Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné seront reçues à la Commission scolaire des Bois-Francs, 40, boul. des Bois-Francs Nord, Victoriaville (Québec) G6P 1E5, jusqu'à 13 h 30, heure en vigueur localement, le 7<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2020 pour être ouvertes publiquement au même endroit le même jour et à la même heure.**

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission émis à l'ordre de la Commission scolaire des Bois-Francs valide pour une période de 45 jours excluant toutes les taxes applicables, sous forme de chèque visé, de lettre de garantie irrévocable ou de cautionnement de soumission émis par une institution financière sans quoi la soumission sera automatiquement rejetée. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services.

Seuls seront considérés aux fins d'octroi du contrat les entrepreneurs détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la *Loi sur le bâtiment* (L.R.Q., c. B-1.1). Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Un entrepreneur détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec n'est pas admis à présenter une soumission; cette inadmissibilité est applicable également aux sous-traitants du soumissionnaire.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec M. Guy Poulin, technicien en bâtiment au Service des ressources informatiques et matérielles au numéro de téléphone suivant : 819 758-6453, poste 822553.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Donné à Victoriaville, le 9 mars 2020.

Alain Desruisseaux  
Directeur général